extrême à laquelle on ne doit avoir recours qu'en cas d'urgence. Mais si de vils motifs peuvent amener une coalition, elle peut aussi, M. l'ORATEUR, être due à de nobles sentiments. Ce peut n'être qu'une conspiration ourdie par des hommes qui se détestent mais s'unissent dans un but commun de lucre et de pillage; mais elle représente aussi parfois de nobles sacrifices et de courageuses concessions. Je n'insulterai pas au bon sens de la chambre en lui demandant si la coalition actuelle avait un motif suffisant pour s'excuser. Ceux mêmes qui s'opposent le plus fortement à la mesure sont obligés de reconnaître la grandeur et l'importance d'un projet qui d'une colonie sait faire une grande nation et est bien digne, par conséquent, des aspirations de nos hommes d'état. Pour décider maintenant si notre position était assez critique pour exiger de nos hommes d'état la plus grande énergie et justifier une union qui nous fera sortir de nos difficultés, je dois encore revenir sur les évènements des dernières années, bien que ce soit un sujet pénible à M. l'ORATEUR, étuit-ce un plus d'un titre. état de choses bien enviable de voir tout-àcoup un jeune pays qui n'avait tout dernièrement encore pas un seul sou de dettes, si j'en excepte les obligations contractées pour cause d'utilité publique, entraîné dans des dépenses excédant son revenu de 20, 30 ct même 40 p. cent par année? Etait-ce un état de choses enviable de voir nos plus vastes cités dépeuplées par suite de taxes exorbitantes? Etait-ce un état de choses enviable de voir l'émigration se diriger de préférence vers un pays désolé par la guerre au lieu de se porter vers nous qui avons un territoire capable de faire vivre une pepulation dix fois plus forto que notre population actuelle? Etait-il agréable après avoir versé notre sang pour rester unis à la mèrepatrie, de nous voir par notre apathie devenir la risée de nos amis et de nos ennemis? Et cufin, M. l'ORATEUR, au moment où une administration forte et bien intentionnée nous était si nécessaire, était-ce consolant de voir qu'il suffisait qu'une mesure sut mise en avant par un parti pour être mal accueillie par une moitié du pays, tandis qu'un jeu de bascule politique, aussi ridicule que stérile, était le fond de toutes nos délibérations? On ne dira pas, M. l'On A-TEUR, qu'en rappelant ces faits je cherche à déprécier la gravité des difficultés qu'ont rencontrées nos hommes publics. Loin delà, je suis porté à croire que, par le passé, l

aisée du monde de maintenir unies deux nations différentes par la race, la langue, les lois, les coutumes et la religion, différentes en un mot en tout ce qui peut causer des divisions parmi des hommes d'origine curopéenne, et professant les mêmes sentiments chrétiens. Or, M. l'ORATEUR, s'il est une tache ardue c'est bien celle-là. hommes d'état les plus habiles de l'Europe y ont souvent succombé, et je ne sais pas encore si on parviendra jamais à établir une parfaite harmonie. Quoiqu'il advienne à cet égard il est un fait certain, c'est que depuis l'empire Romain jusqu'à la fondation du grand empire Britannique, lorsque des populations de races différentes se sont trouvées en contact, il a fallu faire beaucoup de concessions aux nationalités, il a fallu, en un mot, introduire partout l'élément fédéral, bien que, dans tous les empires, une autorité centrale ait été jugée indispensable. Or, M. l'ORATEUR, le projet actuel, s'il donne au gouvernement général l'administration des finances et de la guerre, accorde en même temps d'amples moyens de défeuse aux législatures locales ; il prévient même, en cas de conflit sur des questions secondaires, tout abus des droits d'Etat qui pourrait perpétuer la discorde parmi nos descendants. C'est pour toutes ces raisons que je suis disposé à appuyer chaleureusement la mesure sans m'attaquer trop vivement à tous les détails qui peuvent offrir quelques inconvénients. J'espère qu'en réglant notre constitution générale et les constitutions locales, nous ne nous laissons pas influencer par des dangers chimériques pour notre liberté. M. l'ORATEUR, nous n'avons point à craindre d'ici à longtemps dans ce pays le fléau des tyrans héréditaires et la plaie d'une puissante oligarchie. Non, certes, et s'il est vrai que toujours des dangers assez nombreux arrêteront notre progrès, je pense que tous les vrais amis de la liberté et des sages réformes seront d'accord avec moi pour admettre que nous devous plutôt songer à assurer la liberté individuelle que celle des masses, et habituer surtout la majorité à respecter les droits de la minorité, au lieu de ses laisser fouler aux pieds par une poignée d'ambitieux sans vergogne. Pour ma part, je présère la liberté anglaise à l'égalité américaine. Je tiens plus à la majesté de la loi qu'à la dignité du juge Lynch. J'aimerais mieux être sujet d'un monarque héréditaire, qui

on les a trop peu appréciées. Un a toujours

semblé croire que c'était la chose la plus